

L'opposition s'élève contre le blocage du contrôle de l'action gouvernementale

@rib News, 17/03/2009
 DECLARATION DU CNDD CONTRE LE BLOCAGE DU CONTROLE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE PAR LE BUREAU DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
 Le Parti CNDD, face au blocage systématique et dilatoire du contrôle de l'action gouvernementale par le Bureau de l'Assemblée Nationale avec la complicité du Gouvernement sort de sa réserve, prend à tout le moins le Peuple Burundais et la Communauté Internationale et déclare avec indignation ce qui suit :
 1. Rappel des principes constitutionnels et des faits
 L'article 158 de la Constitution dispose que « Le Parlement vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement »
 L'article 202 de la même Constitution précise la manière dont le Parlement exerce sa mission de contrôle de l'action gouvernementale. Cet article stipule que « L'Assemblée Nationale et le Sénat peuvent s'informer sur le gouvernement par la voie des questions orales ou écrites adressées aux membres du Gouvernement. Durant les Sessions, une séance par semaine est réservée par priorité aux questions et aux réponses du Gouvernement. Le Gouvernement est tenu de fournir à l'Assemblée Nationale et au Sénat toutes explications qui lui sont demandées sur sa gestion et sur ses actes ».
 2. La Session Parlementaire de février 2009 a été ouverte officiellement lundi 22 février 2009. Plusieurs questions orales d'actualité et de solutions de l'opposition ont été adressées aux membres du gouvernement notamment :
 Le deuxième vice-président chargé de la coordination du domaine économique et social, les Ministres ayant l'Intérieur et les Finances dans leurs attributions, le Ministre ayant en charge l'Intégration Régionale et la Défense.
 Les trois questions orales avec débat ainsi que des projets de solutions y relatives ont été initiés par les députés Charles NIYUNGEKO et Léonard NYANGOMA tous les deux membres du CNDD principal de l'opposition.
 3. Les Ministres de l'Intérieur et des Finances étaient convoqués pour expliquer au peuple comment la Direction de la Micro-Finance IDC a spolié la population des milliards de Francs Burundais à grand effort d'épargne malgré les conditions de misère et de paupérisation de la population, à cause de la mauvaise gouvernance caractéristique principale de l'exécutif actuel. Notez que la question de l'escroquerie se généralise en plus dans le pays. Une ONG d'onommée Programme d'Appui Epargne et Environnement PAEE vient de lancer une grande échelle contre les intérêts des privés burundais. Le représentant de cette ONG Monsieur Manfred Meuter aura été arrêté, il semblerait qu'il a été relâché et a pris la fuite. Le Deuxième Vice-Président doit expliquer comment pour une aide de la BAD destinée à réhabiliter l'agriculture et l'élevage dans les Provinces de Bururi et Makamba aurait été orientée ailleurs même si nous savons que les autres provinces en ont bien aussi besoin.
 4. Le Ministre de l'Intégration est convoqué depuis le 24 novembre 2008 pour répondre à certaines questions notamment concernant les contributions financières non quotables des États membres de l'EAC et l'imposition d'une taxe dans les institutions (Anglais) de l'EAC.
 5. Le Ministre de la Défense est invité lui pour expliquer pourquoi le Gouvernement Burundais l'insu de l'Assemblée Nationale ait envoyé un contingent militaire en Somalie sans en informer préalablement l'Assemblée Nationale conformément à l'article 294 de la Constitution. Le CNDD rappelle que le Conseil de Sécurité des Nations Unies devrait voter une résolution définissant clairement la nature de la mission en Somalie pour rassurer nos militaires et les citoyens burundais.
 6. Le CNDD fait le constat malheureux que ni le Deuxième Vice-Président, ni les Ministres, personne ne s'est présentée à l'Assemblée Nationale pour clarifier l'opinion nationale internationale sur toutes ces questions qui font objet de débat dans la rue et dans la presse jusqu'aujourd'hui. Les motifs invoqués par le bureau de l'Assemblée Nationale de non disponibilité, soit disant que les ministres sont nouveaux ou sont en réunion n'ont convaincu personne. Un membre du Gouvernement convoqué par le Parlement doit interrompre toute autre activité (mission, réunion) pour se présenter devant le peuple.
 7. Position du CNDD
 Le Bureau de l'Assemblée Nationale qui avec la complicité du Gouvernement cherche à soustraire celui-ci du contrôle de l'action gouvernementale, une prérogative et même un devoir des parlementaires. En agissant de la sorte, le bureau de l'Assemblée Nationale a violé les articles 158 et 202 de la Constitution.
 8. Le CNDD demande au Bureau de l'Assemblée Nationale de se ressaisir pour respecter et faire respecter la loi et en particulier la Constitution, d'encourager et soutenir les députés qui prennent des initiatives par ailleurs très louables afin d'exercer leur rôle de contrôle de l'action gouvernementale.
 9. En conséquence, le CNDD demande au Bureau de l'Assemblée Nationale de programmer en priorité toutes ces questions orales convoquées ci-dessus la semaine du 16 au 23 mars ainsi que les projets de propositions et solutions déposées au bureau de l'Assemblée Nationale depuis plus de quatre ans. Il agit notamment d'un projet de proposition de loi sur les statuts de l'opposition d'un projet de solution dont l'objectif est de faire respecter l'article 5 de la Constitution par les institutions. Cet article dit que « Tous les textes législatifs doivent avoir leur version originale en kirundi ».
 10. Il importe de rappeler que le président de l'Assemblée Nationale, a mis un embargo sur le rapport de la commission d'enquête sur la vente de l'avion Falcon 50 déposée au Bureau de l'Assemblée Nationale en juillet 2008. Normalement une commission d'enquête parlementaire commanditée par le parlement doit être restituée à la séance plénière qui suit la date du dépôt.
 11. Le CNDD invite les membres du Gouvernement à s'acquiescer de leur responsabilité constitutionnelles et de se présenter devant l'Assemblée Nationale chaque fois qu'ils sont convoqués par les Parlementaires, une occasion pour le Gouvernement d'expliquer l'opinion publique et de mettre fin aux rumeurs de la rue.
 Fait à Bujumbura, le 16 mars 2009
 Pour le parti CNDD
 Léonard NYANGOMA
 Président